

NOUVELLES CIRCULAIRES DGAFP et MI

« RETOUR A LA NORMALE » PROGRESSIF ASSOUPLISSEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

Circulaire **DGAFP** du 26 mai 2021
signée par Amélie de Montchalin

Circulaire **SG MI** du 28 mai 2021

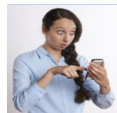
CALENDRIER D'ASSOUPLISSEMENT

Pour les agents de la fonction publique
NON VULNÉRABLES

- ⇒ Dès le 26 mai 2021, possibilité de revenir un jour en présentiel sans en faire la demande expresse
- ⇒ Puis à compter du 9 juin 2021, passage de 5 à 3 jours de télétravail par semaine.

ET « SI LA SITUATION SANITAIRE LE PERMET » !

- ⇒ A compter du 1^{er} juillet 2021, passage à 2 jours de télétravail par semaine.
- ⇒ A partir du 1^{er} septembre 2021, retour au régime de droit commun.



AUCUN PHASAGE INDIQUÉ
sauf :

« Cet assouplissement du télétravail est progressif. Les agents n'ont pas tous vocation à revenir sur site le 9 juin. »
« Cette date marque le commencement d'un retour par étapes qui tiendra notamment compte de la situation sanitaire locale. »
« Le nombre de jours de télétravail sera progressivement réduit. »

Pour les agents de la fonction publique **VULNÉRABLES**

- ⇒ Maintien de l'application du régime prévu par circulaire du 10 novembre 2020



MÉTHODOLOGIE

Vigilance accrue des chefs de service à l'égard des agents et des situations individuelles spécifiques, dans le cadre d'un retour partiel en présentiel après plusieurs mois de télétravail intégral.

Attention particulière aux agents fragilisés par la crise sanitaire pour lesquels la phase de transition « télétravail-présentiel » pourrait être délicate.



Forte recommandation à la vaccination des agents VULNERABLES. (??)

Facilités horaires aux agents pour se faire vacciner sur leur temps de travail.



REUNION

Réunions en présentiel autorisées à compter du 9 juin 2021 avec une jauge de 4 m² par personne, tout en maintenant les mesures barrières.

Réunions en présentiel autorisées.
Poursuivre néanmoins les réunions en audio et visioconférence.

IMPORTANT

VOUS SOUHAITEZ CONTINUER A TÉLÉTRAVAILLER ?

REMPLEZ DÈS MAINTENANT UN DOSSIER DE DEMANDE DE TÉLÉTRAVAIL DE DROIT COMMUN .

ALERT

DANS UN CONTEXTE SOCIAL TRÈS TENDU ET D'USURE GÉNÉRALE DES PERSONNELS AU MI :

FO RELÈVE QUE, DANS LA MAJORITÉ DES PRÉFECTURES et SGAMI, DÈS LE 9 JUIN 2021, LE « TÉLÉTRAVAIL » CÉDERA SA PLACE AU « PRÉSENTIEL » FACE AUX VIEUX RÉFLEXES DE FONCTIONNEMENT DE L'« AVANT » COVID.

FO MET EN GARDE L'ADMINISTRATION D'UN BRUTAL « RETOUR EN PRESENTIEL », SANS RESPECT DE PALIERS PROGRESSIFS et SANS ANTICIPATION, POUVANT OCCASIONNER UNE GRAVE DÉSORGANISATION DE LA VIE PRIVÉE/PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS.